

« VOUS EN AVEZ VRAIMENT BESOIN ? »

Voici venu le temps des congés estivaux (bien mérités !) et des difficultés de planning.

Il faut dire que les suppressions d'emplois nombreuses et récurrentes ne facilitent pas la gestion de certaines structures... pas plus que les vacances d'emplois qui existent dans les départements... *et c'est probablement étudié pour ...*

Pour autant, que certains collègues soient confrontés quasiment toute l'année à cette question par leur supérieur hiérarchique (exigeant ? zélé ? stressé ?) nous semble à **FO** inconcevable.

Rappelons que les congés sont un droit et que les agents dont le professionnalisme est unanimement reconnu, n'ont pas à se sentir coupables d'en disposer.



CATÉGORIE C : 1ÈRE AFFECTATION AU 15 JUIN 2015

La CAP de 1ère affectation des agents de catégorie C s'est tenue les 10 et 11 juin 2015.

Le mouvement définitif est paru le 17 juin 2015.

Au cours de cette CAP de 1ère affectation, les élus **FO** ont dénoncé une nouvelle fois les conditions d'affectation appliquées aux lauréats du concours commun de catégorie C.

En effet, TOUS les agents recrutés ont été affectés à la disposition du directeur (ALD) soit sur une RAN ou dans un département. Cette situation a amené l'ensemble des élus de la catégorie C à boycotter en première convocation, la CAPN prévue les 2 et 3 juin 2015.

Les élus **FO** ont aussi condamné la politique de suppression des effectifs, qui depuis plus de 10 ans, a détruit plus de 30 000 emplois au sein de notre administration. **FO** a rappelé à l'Administration les conséquences de ces choix pour les agents, qui subissent au quotidien une détérioration continue de leurs conditions de travail.

Chaque jour la situation s'aggrave dans les services et les postes comptables, mettant en péril l'exercice des missions et multipliant les cas de souffrance au travail.

Les élus **FO** ont dénoncé les conditions d'accueil de nos nouveaux collègues.

Ils sont nombreux à subir une mobilité géographique : ils arriveront en Ile de France avec un différentiel de salaire modique par rapport aux stagiaires nommés en province malgré le surplus important du coût de la vie.

Mais pire, comment quitter un logement, en trouver un nouveau et déplacer une famille en seulement deux semaines !

Les élus **FO** regrettent que la DGFIP, n'ait pas fait jouer tous les rapprochements, d'autant qu'il existe des postes

vacants dans la majeure partie des RAN demandées.

107 rapprochements n'ont pas été satisfaits sur les 353 présentés lors de cette CAPN.

Des situations familiales sensibles et des moments difficiles sont à prévoir pour ces agents qui se retrouvent loin de leur famille.

Notre direction se donne-t-elle les moyens d'accueillir ses nouveaux agents dans les meilleures conditions ?

Malheureusement non !

Quelques chiffres du mouvement :

- 953 lauréats étaient appelés.
- 881 agents ont été affectés
- 216 cas ont été évoqués en CAPN
- 63 affectations ont été modifiées durant les suites.
- 96 renonçants à l'issue des suites.
- 73 affectations d'offices



Enfin d'une manière plus générale, les chiffres de la situation des effectifs sont inquiétants.

Ci-dessous les vacances d'emplois de la catégorie C :

- Région Ile de France : - 543,9
- Province : - 1304,8

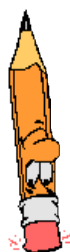
Au total, à ce jour plus de 1800 postes restent vacants au sein de la catégorie C !

Ainsi, les revendications **FO** prennent tout leurs sens :

- arrêt des suppressions d'emploi
- recrutement à hauteur des besoins
- création d'emplois nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP.

Pour toutes les raisons évoquées, les élus **FO** ont voté contre ce mouvement.

ERRATUM



Dans notre compte-rendu du [tract](#) du CTL du 1^{er} juin 2015, nous avons écrit que les collègues des FI (Fiscalité immobilière) ne devaient pas déposer de demande de mutations pour aller vers les PCRPs. Cette information qui apparaissait dans le compte rendu de groupe de travail du 20 mars 2015 (établi par la direction) sur la mise en place de ces nouvelles structures avait été confirmée en séance.

Une collègue (que nous remercions) nous a interpellé en HMI pour attirer notre attention sur ce point.

Rectificatif : les collègues des FI pourront bien déposer une demande pour rejoindre les PCRPs nantais.